

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2016

RÉFORME DE LA PRESCRIPTION EN MATIÈRE PÉNALE - (N° 2931)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par

M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sage et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« dix »,

le mot :

« vingt »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, issu de la proposition de loi de Mugette DINI et Chantal JOUANNO modifiant le délai de prescription de l'action publique des agressions sexuelles, vise à augmenter les délais de prescription de l'action publique des délits sexuels ou violents commis contre des mineurs.